



DÉCISION

N° : 2024-243

Exécutoire le : 21 NOV. 2024

Publiée / Notifiée le : 21 NOV. 2024

Visée le : 19 NOV. 2024

MARCHES PUBLICS

Marché 24048

Création d'une voie verte entre le centre Bourg et le parc d'activités du Savoie Hexapôle via la RD991 et le chemin du Moulin sur la commune du Viviers-du-Lac Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°24048 relatif à la création d'une voie verte entre le centre Bourg et le parc d'activités du Savoie Hexapôle via la RD991 et le chemin du Moulin sur la commune du Viviers-du-Lac. Le marché est prévu pour une durée d'un mois de période de préparation et d'un mois de période d'exécution.

Le montant du marché est de 75 535.13 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est l'entreprise SAS Spie Batignolles TP AURA – secteur Savoie, ZAC 111 rue de la Prairie 73420 Voglans.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise SAS Spie Batignolles TP AURA

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la commande publique

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 18/11/2024 10:51:09

Yves MERCIER



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2024-243 : Marché 24048 - Création d'une voie verte entre le centre Bourg et le parc d'activités du Savoie Hexapôle via la RD991 et le chemin du Moulin sur la commune du Viviers-du-Lac - Attribution

Date de transmission de l'acte : 19/11/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 19/11/2024

Numéro de l'acte : dec824 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20241118-dec824-AR

Date de décision : 18/11/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)